

[Voir la version en ligne](#)



CLaC'Infos **n°24**

Le bulletin d'information du Comité Laïcité Citoyenneté 29

Mars 2023

CLaC'Infos apporte une information sur l'actualité de la Laïcité et sur l'activité de l'association Comité Laïcité Citoyenneté 29 (CLC29). Il a pour vocation d'être partagé avec les sympathisants et défenseurs de la Laïcité.

N'hésitez pas à le diffuser très largement à vos proches, ami(e)s et connaissances.

La rédaction du CLaC'Infos.

Sommaire

1. Éditorial du Président du CLC29 (nouvellement élu) et remerciements du Président sortant
2. Actualités du CLC29
3. Tribune libre à Ismaël FERHAT - Conférencier.
4. Revue des médias
5. Conseil de lecture supplémentaire
6. Le Quiz du mois SPECIAL CINEMA 10 places à gagner



Éditorial

C'est évidemment avec plaisir et une certaine fierté que j'ai accepté la charge de la présidence de notre comité, prenant ainsi la suite de Jean-Pierre, qui a animé avec brio notre association durant ces dernières années. Malgré les effets de la crise sanitaire sur l'ensemble du monde associatif, les projets initiés avant la pandémie ont pu continuer à exister, et d'autres ont depuis été lancés.

Notre mode d'organisation actuel, par projet, nous permet de mener une grande variété d'interventions, et offre à nos adhérents, qu'ils soient membres du conseil d'administration ou non, la possibilité de participer à nombre d'actions, et surtout d'en être les initiateurs. J'entends bien entendu perpétuer ce fonctionnement, qui laisse une large place à la prise d'initiative. C'est d'ailleurs souvent une condition nécessaire à la mobilisation des membres d'une association.

De nombreux et importants chantiers vont ainsi nous occuper ces prochains mois.

Toujours attachés à communiquer le plus largement possible sur les questions de laïcité et de citoyenneté, nous nous présenterons ces prochaines semaines devant trois publics distincts. Tout d'abord, au cœur de notre action, la jeunesse, à travers nos interventions dans différents établissements secondaires brestois. Les personnes d'origine étrangère, migrants et réfugiés, par les séances que nous animons au sein de l'ABAFFE (Association Brestoïse pour l'Alphabétisation et l'Apprentissage du Français pour les Etrangers). Enfin, le grand public, avec un ciné-débat le 13 avril prochain au cinéma Les Studios, autour du film La voix d'Aïda de Jasmila Žbanić, et la conférence d'Ismail Ferhat initialement prévue le 10 mars, reportée pour le 3 juin.

Si notre première intention est de distiller les rudiments du principe de laïcité, notre aspiration finale est bien de former à la citoyenneté par le dialogue, en comptant sur la participation des publics visés. Ces échanges viennent évidemment nourrir nos réflexions. Il s'agit avant tout d'éviter l'écueil d'une parole laïque hors-sol, déconnectée du réel !

À l'heure où ses adversaires d'hier revendiquent son héritage, pendant que certains héritiers de ses instaurateurs s'en détachent, les premiers l'instrumentalisant pour cibler particulièrement certaines catégories de la population à des fins identitaires, les seconds l'accusant d'être source de

discrimination, revenons aux principes fondateurs de la Loi de 1905. A nous de montrer qu'il s'agit avant tout d'un texte synonyme de liberté, d'émancipation et d'apaisement qui, au terme d'un long processus de construction, a participé à mettre fin à des siècles de guerres de religion.

Antoine LARFAOUI
Président du Comité Laïcité Citoyenneté 29

Remerciements

Mardi 14 mars 2023, le Conseil d'administration du Comité Laïcité Citoyenneté 29, a élu mes amis, Antoine et Thierry, respectivement président et secrétaire de notre association. Ce fut, pour moi, une grande joie.

Trois années se sont écoulées depuis que mes collègues et amis du Comité m'ont confié la tâche d'animer notre association. Ce furent trois années de bonheur, d'harmonie et de travail dont je garderai un excellent souvenir.

Depuis la création du CLC29, un principe de gouvernance non écrit mais entré désormais dans notre pratique nous guide : celui de faire se relayer en responsabilité les différents membres de notre Conseil d'Administration.

Par ailleurs, Antoine et Thierry, quarantenaires motivés et engagés, représentent la relève et traduisent la vigueur de notre association au service de la Laïcité.

Je tenais à les remercier pour leur engagement constant, présent et futur, auquel, bien entendu, je m'associerai pleinement.

Continuons d'œuvrer ensemble au service de la Laïcité et des valeurs de la République !

Jean Pierre HUE
Président sortant du Comité Laïcité Citoyenneté 29



Actualités du CLC29

Conférence publique

- La conférence initialement prévue le **samedi 11 mars 2023** à 15h00, à l'auditorium des Capucins menée par **Mr Ismaël Ferhat**, maître de conférences à l'université de Picardie Jules Verne (INSPE de l'académie d'Amiens, où il est chargé de la mission « laïcité ») a été reportée **au samedi 03 juin 2023**. Même lieu même heure.

CONFÉRENCE

LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE

Samedi Auditorium
3 juin 2023 des Capucins
15 H BREST

**ISMAÏL
FERHAT**

**PROFESSEUR DES UNIVERSITÉS
(UNIVERSITÉ PARIS-NANTERRE)**

**CHARGÉ DE MISSION LAÏCITÉ
À L'INSPE DE L'ACADÉMIE DE VERSAILLES**



ENTRÉE LIBRE ET GRATUITE



comitelaicite29.fr - contact@comitelaicite29.fr

Voir une vidéo de
présentation

CINEMA / DEBAT

Guerre et religions en Europe de nos jours

Nous organisons UNE PROJECTION / DEBAT pour

- le **JEUDI 13 AVRIL** du film - LA VOIX D'AÏDA Suivi d'un échange sur **les guerres et religions en Europe de nos jours**. La projection de ce film se fera au cinéma **LES STUDIOS** à **20h00**.

Réservez vos places !

par mail - contact@comitelaicite29.fr tarif : 5.00 €

- LA VOIX D'AÏDA, le film bouleversant de Jasmila Žbanić, qui vous plonge au cœur des événements de Srebrenica de 1995, est nommé à l'Oscar du Meilleur Film International 2021.



présentation du film

Nous continuons nos actions vers les lycées de la région, et interviendrons au lycée de l'Iroise afin de parler pendant une heure de laïcité et de citoyenneté auprès des classes de seconde.

Nous interviendrons également dans les prochaines semaines auprès des personnes arrivées nouvellement en France pour parler Laïcité. Ceci, en partenariat avec l'ABAAFE (Association brestoise pour l'alphabétisation et l'apprentissage du français pour les étrangers).

Nous serons en Juin au Lycée naval, pour une mission d'approfondissement des connaissances dans le domaine de la laïcité auprès des étudiants.



Tribune libre

Chaque mois retrouvez un billet d'humeur d'un membre du conseil d'administration du Comité Laïcité Citoyenneté 29.

Avis personnel, partage d'impressions, sur l'actualité ou tout sujet ayant trait à la Laïcité, cette tribune d'expression libre est sous l'entière responsabilité de son auteur et ne saurait engager le CLC29.

Dans ce numéro, c'est Ismaël FERHAT Conférencier,

La laïcité à l'école : pourquoi le sujet est-il si passionné dans la société française ?

Ismail Ferhat (Université de Paris-Nanterre, iferhat@parisnanterre.fr)

Ce serait un euphémisme de dire que les questions de laïcité dans le domaine scolaire sont aussi présentes que vives dans les débats politiques, médiatiques et intellectuels en France. C'est d'ailleurs un phénomène pérenne, tant les rapports entre religions, pouvoirs publics et éducation sont sources traditionnellement de passions dans notre pays. Il est de ce fait probablement utile de revenir sur les données et les étapes d'une controverse aussi ancienne que renouvelée. D'un point de vue factuel, que peut-on dire de ce sujet ? Quels en sont les évolutions et les enjeux qui expliquent la forte sensibilité de la société française à la laïcité scolaire ?

1. La laïcité, un fondement de l'école républicaine.

Les républicains, majoritaires à l'Assemblée nationale à partir de 1877, ont souhaité laïciser le système éducatif qui s'est progressivement structuré et modernisé depuis les réformes napoléoniennes. Trois axes fondent autant de piliers toujours existants de la laïcité scolaire. Le premier est la laïcisation des personnels éducatifs. En 1886, la loi dite Goblet confie à des personnels non-ecclésiastiques l'enseignement dans le premier degré. L'arrêt du Conseil d'État dit Bouteyre en 1912 étend cette règle au second degré- mais pas à l'enseignement supérieur, où jusqu'aujourd'hui, des prêtres peuvent être universitaires. Le second axe est la laïcisation des locaux scolaires. Commencée dès 1880 au niveau local (par exemple par le préfet de Paris), cette politique est généralisée par le ministère de l'intérieur en 1882. Ceci conduit à retirer les symboles religieux des établissements scolaires publics. Le troisième axe est celui de la sécularisation des contenus d'enseignement. La seconde loi Ferry, en 1882, supprime l'enseignement religieux des écoles publiques, et le remplace par l'instruction morale et civique, qui est l'ancêtre de l'enseignement moral et civique (EMC) actuel (mais qui maintient, jusqu'en 1923, la mention de « Devoirs envers Dieu »).

Les élèves constituent une catégorie plus complexe pour cette politique de laïcisation du système éducatif public. La loi Ferry de 1882 prévoit, dans les écoles primaires publiques, une journée vaquée par semaine pour permettre aux enfants de recevoir lors de celle-ci un enseignement religieux. La loi de 1905 permet aux établissements du second degré public d'héberger des aumôneries. Néanmoins, le ministère de l'instruction publique, puis, à partir de 1932, de l'Éducation nationale a cherché à limiter le « prosélytisme ». Celui-ci consiste dans la promotion agressive de convictions, dont certains élèves pouvaient, notamment dans les lycées, faire preuve dans l'entre-deux-guerres, ou durant la période d'intense mobilisation dans ce secteur de 1968 à 1973. Les circulaires du ministre Jean Zay, en 1936 et 1937, rappellent que l'application du principe laïque dans les établissements se traduit par le refus des propagandes politiques comme religieuses en leur sein.

1. Le vif retour des débats sur la laïcité scolaire.

Les débuts de la Ve République, comme le rappellent le sociologue Philippe Portier et l'historien Jean-Paul Moisset, correspondent à un changement sensible du cadre laïque. Celui-ci, du fait de la volonté de la majorité gaullienne, devient plus favorable aux aides et facilités financières aux institutions de nature religieuse^[1]. C'est en particulier le cas de la loi dite Debré de 1959, qui crée un système de contrat entre pouvoirs publics et écoles privées, dont l'immense majorité est de sensibilité explicitement catholique. Cette prise en charge a suscité la ferme opposition des organisations laïques et des forces de gauche, tout en entrant progressivement dans le paysage éducatif. A partir de 1984 et l'échec du projet Savary- qui visait d'ailleurs plutôt à modifier la loi Debré plutôt qu'à la supprimer-, la question des écoles sous contrat sort largement du débat politique, du moins pour les partis exerçant le pouvoir. Les années 1984-1989 voient donc un intense débat parmi les organisations, les militants et les intellectuels laïques. Ceux-ci multiplient alors les colloques, congrès et publications pour réfléchir à ce que peut apporter la laïcité (à l'école comme en dehors) dans une société à la fois moins religieuse, plus multiculturelle et travaillée par des bouleversements multiples (changement du monde médiatique, mondialisation, retour du libéralisme économique, retour de l'extrême-droite).

C'est donc un apparent paradoxe lorsque, cinq ans plus tard, « l'affaire des foulards » de Creil survient. Le 18 septembre 1989, dans cette commune appauvrie de l'Oise, trois collégiennes voilées se voient refuser l'entrée en cours (mais pas à l'établissement). Ce qui est un micro-conflit même localement (il n'y a ni conseil de discipline, ni, donc, d'exclusion) devient à

partir du 4 octobre une affaire nationale. Celle-ci déchire l'ensemble des familles politiques, spirituels, intellectuelles et syndicales françaises[2]. L'affaire est centrale pour trois raisons majeures – et durables- pour les débats sur la laïcité scolaire dans notre pays jusqu'à aujourd'hui. Tout d'abord, la focale passe des écoles privées- et de leur financement public- aux élèves du secteur public, dont certains sont vus comme des menaces à la bonne application du principe laïque. D'autre part, la géographie des conflits change : jusque-là, les conflits sur la laïcité à l'école concernaient plutôt des établissements scolaires et des élèves favorisés, ruraux ou privés. A partir de 1989, ce sont de plus en plus souvent des écoles et les jeunes des quartiers populaires dégradés (les « banlieues ») qui sont cités. Enfin, il y a un basculement fondamental : jusqu'aux années 1980, c'était le plus souvent le catholicisme qui était concerné par les conflits. Depuis, c'est clairement l'islam qui est de plus en plus mentionné dès lors qu'est évoquée la laïcité à l'école.

1. Les enjeux des politiques publiques et débats actuels.

Trois enjeux sur la laïcité scolaire au moins apparaissent aujourd'hui, et qui s'entrecoupent régulièrement. Le premier est la montée spectaculaire de la laïcité dans les textes officiels et les programmes scolaires depuis les années 2000. Ainsi, les textes régulant les contenus d'enseignement du premier degré et de collège mentionnent près de 13 fois celle-ci depuis 2015- alors que la notion était quasiment absente jusqu'aux années 1990. C'est ce que nous avons appelé la « pédagogisation » de la laïcité, c'est-à-dire sa transformation, en quelques années, en objet d'enseignement. Le service public éducatif lui-même est tenu depuis 2013 de transmettre le principe laïque aux élèves (article L111-1 du Code de l'éducation).

Un second enjeu est celui des atteintes à la laïcité. Depuis l'ouvrage *Les territoires perdus de la République*, publié en 2002 par des enseignants d'école quartiers populaires, la commission Stasi de 2003, ou le rapport dit Obin en 2004, la question des conflits religieux dans les écoles est régulièrement présente dans les débats publics. Or, la quantification par l'Éducation nationale n'est effectuée et publiée de manière continue que depuis 2018. Les faits sont particulièrement hétérogènes, du refus d'activités scolaires à la remise en cause des contenus d'enseignement. Si ceux recensés restent limités (quelques centaines de cas par semestre), le ressenti des personnels éducatifs sondés indique qu'une partie non-négligeable de ceux-ci s'inquiètent du manque de respect du principe laïque en milieu scolaire[3].

Un troisième enjeu est celui d'une perception éventuellement spécifique de la laïcité scolaire par les jeunes- qu'ils soient en âge d'être scolarisés ou pas.

Globalement, la connaissance de cette dernière a nettement progressé parmi eux. Comme le montre l'enquête scientifique du CNESCO en 2020, 90% des collégiens et 80% des lycéens interrogés ont étudié la laïcité en EMC. Cependant, la perception de certaines règles, notamment la loi du 15 mars 2004 interdisant les signes montrant ostensiblement une appartenance religieuse, les distingue. Une – courte- majorité des lycéens interrogés par un sondage en 2021 est favorable aux ports de signes religieux interdits par celle-ci dans les établissements publics[4]. Ceci ne contribue pas peu à alimenter les passions toujours vives sur la laïcité scolaire.

[1] Philippe Portier, *L'État et les religions en France : Une sociologie historique de la laïcité*, Rennes, PUR, 2018 ; Jean-Pierre Moisset, *L'État, l'argent et les cultes de 1958 à 1987 : Contribution à l'histoire de la laïcité française*, Rennes, PUR, 2022.

[2] Ismaïl Ferhat, (dir.), *Les foulards de la discorde. Retours sur l'affaire de Creil, 1989*, La Tour d'Aigues, Editions de l'Aube, 2019.

[3] Sondage IFOP pour le Comité national d'action laïque, « Les enseignants et la laïcité », 14 juin 2018.

[4] Sondage IFOP pour la LICRA, « 'Droit au blasphème', laïcité, liberté d'enseignement... les lycéens d'aujourd'hui sont-ils 'Paty' ? », 3 mars 2021.



La revue des médias

Les éléments de la revue des médias sont sélectionnés à titre informatif et ne reflètent pas

nécessairement la position du Comité Laïcité
Citoyenneté 29..



Dominique Schnapper : "A l'école, beaucoup d'atteintes à la laïcité ne sont pas signalées"

*l'EXPRESS - 16 mars 2023 -
Accès libre & gratuit*

Le Conseil des sages de la laïcité, créé en 2018 par Jean-Michel Blanquer pour "préciser la position de l'institution scolaire en matière de laïcité et d'enseignement laïque des faits religieux", entretenait des relations étroites avec l'ancien cabinet. Depuis l'arrivée de Pap Ndiaye Rue de Grenelle en juillet dernier, l'instance composée de 18 membres, confesse devoir s'adapter à un changement de méthode. "Mais nous continuons à jouer notre rôle de conseil et d'acteur", assure sa présidente Dominique Schnapper.

REVUE DES DEUX MONDES

Éditorial Femme, vie, liberté

*La revue des deux mondes - 8 mars 2023
Accès libre & gratuit*

Colette ne faisait pas partie des auteurs cités par Annie Ernaux lors de son discours de réception du Prix Nobel de littérature à Stockholm le 10 décembre 2022. L'auteure de *La Place* (1) et des *Années* (2), très populaires récits autobiographiques, lui préfère Flaubert, Proust et Virginia Woolf. Et Rimbaud. « Je suis de race inférieure de toute éternité », écrivait le poète dans *Une saison en enfer*. S'inspirant de ce « cri », Annie Ernaux inscrit à 22 ans dans son journal intime ce qu'elle qualifie aujourd'hui de fulgurance « irréfutable » : « J'écrirai pour venger ma race. » Ce sera la clé de son entrée en littérature, explique-t-elle, son mantra depuis soixante ans et le leitmotiv de son discours de réception. Faire entendre sa « voix de femme et de transfuge social ». Annie Ernaux a reçu des

Lire la suite

mains des dominants qu'elle se complaît à haïr la plus haute distinction de l'establishment mondial des lettres..

Lire la suite

Le Monde

« La communauté internationale doit sanctionner tout système instituant l'apartheid sexuel »

*Le MONDE - 01 février 2023 -
Accès libre & gratuit*

Un collectif de juristes, parmi lesquels Shirin Ebadi, Prix Nobel de la paix, et Linda Weil-Curiel, responsable de la Ligue du droit international des femmes, propose, dans une tribune au « Monde », de s'inspirer de la Convention internationale de 1973 contre le crime d'apartheid pour condamner la « séparation radicale, sous la contrainte, des femmes », comme elle est pratiquée en Iran et en Afghanistan.



"Les responsables de l'islam en France doivent arrêter de jouer à cache-cache et l'adapter à la République laïque"

Marianne - Par Guylain Chevrier

Publié le 21/02/2023

Accès libre & gratuit

Il est urgent que les responsables de l'islam en France professent que cette religion doit évoluer, pour se mettre au diapason de l'État laïque, plutôt que d'en rester à penser l'intégration des Français musulmans à l'aune de principes religieux. C'est l'analyse de Guylain Chevrier,

[Lire la suite](#)

membre du bureau du Comité Laïcité République, formateur et enseignant à l'université, ancien membre de la mission laïcité du Haut Conseil à l'intégration, au regard des récents propos du recteur de la Grande Mosquée de Paris, Chems-Eddine Hafiz.

[Lire la suite](#)



Le Monde 8 mars 2023 - **La Ligue malienne des imams et érudits pour la solidarité islamique réclame d'introduire dans la future loi fondamentale les termes d'« Etat multiconfessionnel ».**

La Ligue malienne des imams et érudits pour la solidarité islamique, au Mali, a appelé les fidèles à s'opposer au projet de nouvelle Constitution présenté par la junte au pouvoir et au maintien du



Regards Protestants 8 mars 2023 -

Accès libre & gratuit

Au Mali, des imams rejettent le maintien de la laïcité dans la Constitution

Des imams encouragent les fidèles à s'opposer au projet de nouvelle Constitution porté par la junte, qui prévoit, notamment le principe de laïcité de l'État.

principe de laïcité de l'Etat. Cette influente organisation de responsables religieux lance cet appel à quelques jours de la date initialement prévue pour un référendum sur cette nouvelle Constitution.

Le Monde 8 mars 2023

Accès libre et gratuit

[Lire la suite](#)

[Lire la suite](#)



20 Minutes 8 mars 2023 –

Une enquête du principal syndicat des personnels de direction des collèges et lycées montre qu'ils ne font pas remonter tous les cas d'entorses à la laïcité.

Selon une enquête du Syndicat national des personnels de direction de l'Education Nationale parue ce mercredi, 42 % des chefs d'établissement font état d'élèves entrés en classe avec des tenues vestimentaires dites «



Weka.fr 14 mars 2023 -

Collèges et lycées : les atteintes à la laïcité ne sont toujours pas signalées. Le principal syndicat des chefs d'établissements (SNPDEN-Unsa) a publié le 8 mars 2023 une enquête sur la laïcité, indiquant que les atteintes à ce principe sont loin d'être toutes signalées, et a demandé à nouveau au Gouvernement des « consignes claires ».

[Lire la suite](#)

culturelles », mais qui peuvent « être utilisées dans le cadre d'une pratique religieuse », au cours du premier trimestre de l'année scolaire 2022-2023.

[Lire la suite](#)

LE POINT 22 mars 2023 –

Antisémisme chez les moins de 35 ans : l'étude qui dérange

Une étude de l'Ipsos pour le Crif alerte sur une hausse des préjugés antisémites chez les jeunes. Explications avec Yonathan Arfi, le président du Crif.

[Lire la suite](#)



LE FIGARO 22 mars 2023 –

Une étude de l'Ifop sur les atteintes à la laïcité et les tensions religieuses à l'école montre que de plus en plus d'enseignants s'éloignent de la conception française de la laïcité. Le directeur de la Fondation Res Publica Joachim Le Floch-Imad s'inquiète de cette évolution.

<https://www.lefigaro.fr/vox/societe/on-ne-pourra-redresser-la-france-qu-avec-des-professeurs-attaches-a-la-laicite-20230322>

[Lire ou écouter la suite](#)

Conseils de lecture supplémentaire

Les foulards de la discorde

Retours sur l'affaire de Creil
1989

**Xavier Boniface, Julien Cahon, Ismaïl Ferhat
Alan Flicoteaux, Bruno Poucet, Sébastien Repaire**

Olivier Rota, Sébastien Vida

En France, le débat public se focalise régulièrement sur des questions mêlant statut des femmes, islam et laïcité. Cette structuration trouve sa première cristallisation dans « l'affaire du foulard » qui se déroule à Creil en 1989. Que recouvre cette appellation, restée dans les mémoires ? Comment trois foulards de collégiennes ont-ils pu susciter autant de prises de position et de polémiques ? En étudiant les différentes facettes, les auteurs montrent que cette affaire a constitué un tournant de l'histoire récente de notre pays.

Ismaël FERHAT, Les foulards de la discorde, éd. de l'aube, août 22



Le QUIZ! du mois

Chaque mois, le CLC29 vous propose un quiz pour tester vos connaissances sur la citoyenneté et la laïcité !
Les réponses figurent dans le site internet de notre association.

attention il peut y avoir plusieurs bonnes réponses.

Amusez-vous bien !

Question 1 : Quel a été le premier président de la République élu au suffrage direct ?

- A - Vincent Auriol
- B - Charles de Gaulle
- C - Louis-Napoléon Bonaparte

Question 2 : Quand devient-on citoyen français ?

- A - À la naissance
- B - À la majorité
- C - Après avoir été recensé(e) à l'âge de 16 ans

Question 3 : En quelle année la citoyenneté européenne a-t-elle été créée ?

- A - 1957
 - B - 1966
 - C - 1992
-

envoyez vos réponse à l'adresse suivante : contact@comitelaicite29.fr

Attention, seule les cinq premières bonnes réponses se verront attribué 2 places de cinéma pour la projection/débat du film LA VOIX D'AÏDA - le jeudi 13 avril 2023 au cinéma LES STUDIOS.

Adhésions

Ensemble, continuons de défendre les valeurs de la Laïcité, poursuivons nos actions auprès d'un public élargi !

Renouvelez votre adhésion, adhérez !

Le Comité Laïcité Citoyenneté 29 est reconnu d'intérêt général et peut, à ce titre, émettre un reçu fiscal permettant de déduire de ses impôts 66% du montant de l'adhésion.

J'adhère, je renouvelle mon adhésion

Abonnement

Vous avez reçu le CLaC'Infos par l'intermédiaire d'un proche, d'un(e) ami(e), d'une connaissance et vous souhaitez recevoir les prochains numéros ?

Abonnez-vous au CLaC'Infos, le bulletin d'information du Comité Laïcité Citoyenneté 29. C'est gratuit !

Je m'abonne au CLaC'Infos

Comité Laïcité Citoyenneté 29
29200 BREST
contact@comitelaicite29.fr



Directeur de la publication :
Président du CLC29

Cet e-mail vous a été envoyé car vous êtes inscrit sur
la liste de diffusion des sympathisants du Comité Laïcité Citoyenneté 29
[Cliquez ici pour vous désinscrire](#)



© 2022 Comité Laïcité Citoyenneté 29